

Gare aux bouleversements !

Le 1er août dernier a été organisée une réunion où a été officialisé le changement de gouvernance du groupe Cercles de la Forme dont la direction est désormais confiée à Monsieur Amirache, qui gère également depuis peu une société immobilière basée dans l'Hérault, dont l'officialisation sur le Kbis des sociétés se fait attendre.

Le rendez-vous avec notre déléguée syndicale de CDF Enseignement, **Eleonora Palmisciano**, qui a suivi n'a pas permis d'en savoir davantage, à commencer par le retrait ou non de Monsieur Bonelli, fondateur de l'enseigne.

Le changement ne s'est pas fait attendre avec, pour la première fois, l'ouverture des clubs le 15 août dernier.

C'est l'occasion pour nous de nous interroger sur les actions menées depuis leur élection, en 2023, par les deux élu-es de la CFDT :

- combien de réunions ont-elles eu lieu avec l'employeur ?
- pour aborder quels points ?
- quelles avancées sociales ont-ils pu obtenir ?

Souhaitons que les semaines à venir apportent des réponses à ces interrogations. Pour notre part, nous serons vigilants sur les évolutions à venir dans les clubs comme au siège et renouvelons notre demande d'ouverture de la Négociation Annuelle Obligatoire, en attente depuis l'an dernier, portant entre autre sur la rémunération.

Permanence juridique

Le syndicat **SUD Commerces et services Francilien-Solidaires** reçoit gratuitement les salarié-es d'île de France du commerce et des services le **lundi* de 13 h à 17 h (M^e Colonel Fabien)**.



Nous intervenons en matière de salaire, de congés, de formation professionnelle, de santé au travail, de licenciement etc.

Nos défenseurs syndicaux vous assistent en vérifiant vos documents, contactent votre employeur et saisissent la justice, si nécessaire.

Vous pouvez aussi nous contacter en cas de convocation à un entretien de licenciement pour être accompagné par un conseiller du salarié.

* Sauf les jours fériés et de grève et ce sans rendez-vous.

7 rue Vicq d'Azir 75010 PARIS

Tél : 09 71 31 70 28 / Mail : sudcommercefrancilien@gmail.com



Vous pouvez joindre notre déléguée au **06.66.69.27.86**

Vous pouvez vous aussi rejoindre notre syndicat, également ouvert aux auto-entrepreneurs.

Le montant de la cotisation est de 0,5 % de votre rémunération nette mensuelle et peut être déduit à hauteur de 66 % de l'impôt sur le revenu, que vous soyez imposable ou pas.